

Marseille, le 8 novembre 2018  
Aurélien Baudoin, Directeur Réseau et Développement

## INTERREG MED 2014-2020

### Briefing sur le programme & le 3<sup>ème</sup> appel

### Objectif général

Promouvoir une croissance durable dans l'espace méditerranéen en favorisant des pratiques et des concepts innovants (technologies, modes de gouvernance, services innovants...), une utilisation raisonnable des ressources (énergie, eau, ressources maritimes...), ainsi qu'en favorisant l'intégration sociale par le biais d'une approche de coopération territoriale et intégrée

### 4 axes prioritaires et 7 objectifs spécifiques

- **Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation des régions MED pour une croissance intelligente et durable**
  - Objectif 1.1 : Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED
- **Axe 2 : Favoriser les stratégies à faible émission de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés**
  - Objectif 2.1 : Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale
  - Objectif 2.2 : Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED spécifiques
  - Objectif 2.3 : Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux
- **Axe 3 : Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée**
  - Objectif 3.1 : Améliorer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace MED
  - Objectif 3.2 : Maintenir la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés
- **Axe 4 : Renforcer la gouvernance méditerranéenne**
  - Objectif 4.1 : Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs

### Zone de coopération

- 57 régions issues de :
  - **10 pays méditerranéens de l'UE** : **Croatie** (pays entier), **Chypre** (pays entier), **France** (5 régions - Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes), Grèce (pays entier), **Italie** (19 régions - Abruzzo, Basilicata, Calabre, Campanie, Emilia-Romagne, Friuli-Venezia Giulia, Lazio, Ligurie, Lombardie, Marche, Molise, Piémont, Pouilles,

- Sardaigne, Sicile, Toscane, Ombrie, Val D'Aoste, Vénétie), **Malte** (pays entier), **Portugal** (3 régions - Algarve, Alentejo, Lisbonne), **Slovénie** (pays entier), **Espagne** (6 régions autonomes - Andalusia, Aragon, Catalogne, Baléares, Murcia, Valencia - et les 2 villes autonomes - Ceuta et Melilla), **Royaume-Uni** (1 région du programme économique - Gibraltar)
- **3 pays de l'IAP** : **Albanie** (pays entier), **Bosnie Herzégovine** (pays entier), **Monténégro** (pays entier)
  - Possibilité d'impliquer des partenaires basés en dehors de la zone de coopération dans la limite de 20% du budget FEDER du projet
    - Confirmation de leur éligibilité avant l'approbation du projet et accord entre l'Autorité de gestion MED et le pays UE concerné après l'approbation du projet
    - En cas de refus, exclusion du partenaire concerné seulement
  - Les activités doivent avoir lieu dans la zone de coopération MED sauf exceptions dûment justifiées.

## Organisations éligibles et partenariat

- En tant que partenaire :
  - Autorités publiques locales, régionales et nationales, et organismes de droit public
  - Structures privées (sauf dans les pays IAP), y compris les PME mais pas les bureaux d'études, cabinets de conseil, agences de com, etc. (sous-traitants)
  - Organisations internationales de droit international ou de l'un des Etats de l'UE (sauf dans les pays IPA)
- En tant que leader :
  - Autorités publiques et organismes de droit public
  - Physiquement établi dans la zone de coopération MED
- Partenariats de minimum 4 organisations établies dans 4 pays différents de la zone MED dont au moins 3 dans des pays de l'UE

## Type de projets

### Projets thématiques découpés en 3 modules

- M1. Etudes
  - Activités possibles : analyse SWOT, états des lieux, benchmarking, développement d'approches, de plans d'action, de stratégies et d'instruments (adapté pour les secteurs/thèmes sur lesquels on a peu d'éléments sur la rive nord de la Méditerranée)
  - Durée de 18 mois et budget maximum de 600 000 EUR
  - Max 8 partenaires, plutôt institutionnels ou scientifiques
- M2. Expérimentation
  - Activités possibles : études préliminaires, de faisabilité, actions pilotes, évaluation, plans de transférabilité des résultats
  - Durée de 30 mois et budget de 1,2 à 2,5 M EUR
  - Max 10 partenaires, plutôt opérationnels et institutionnels
- M3. Capitalisation
  - Activités possibles : recommandations politiques, MoU, accords, procédures, propositions réglementaires, chartes, protocoles, etc.
  - Durée de 18 mois et budget de 600 000 à 1,2 M EUR
  - Max 8 partenaires, plutôt institutionnels et réseaux
- 4 combinaisons possibles :

- **M1, M2 ou M3** selon les conditions décrites ci-dessus
- **M1 + M2** : Durée de 36 mois, avec un budget de 1,8 à 3 M EUR et max 12 partenaires
- **M2 + M3** : Durée de 36 mois, avec un budget de 2,5 à 3,6 M EUR et max 12 partenaires
- **M1 + M2 + M3 (projets intégrés)** : Durée de 48 mois, avec un budget de 3,6 à 6 M EUR et max 15 partenaires (1er appel non ouvert à ce type de projets)

## Projets horizontaux (capitalisation)

- Interfaces uniques entre :
  - les projets modulaires (réunis au sein d'une communauté thématique) ;
  - les autorités du programme ;
  - la plateforme de gouvernance (Axe 4 du programme).
- Rôles clés : création d'une communauté thématique, communication et capitalisation
- Durée de 36 mois avec un budget de max 1,4 M EUR (1,18 M EUR pour l'Axe 2)
- Max 6 partenaires, essentiellement institutionnels et réseaux
- 3 projets horizontaux sur les axes 1 (croissance verte, croissance bleue, innovation sociale et industries créatives) et 2 (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports à faible émission de CO<sub>2</sub>), et 2 sur l'axe 3 (tourisme durable, zones protégées)

## Plateformes de gouvernance

- Projets externalisés à des consultants sur l'Axe 4, réservé aux autorités du programme des différents pays impliqués

## Calendrier

- Le Programme de coopération a été officiellement approuvé et lancé en juin 2015.
- **Le 1er appel à projets modulaires** a été ouvert de septembre à novembre 2015 sur les axes 1, 2 et 3 pour des projets uni-modulaires, M1+2 ou M2+3.
  - Le Comité de Pilotage a approuvé 49 projets en septembre 2016 et 12 autres en décembre.
- **L'appel à projets horizontaux** s'est déroulé en 2 phases : pré-candidature du 10 novembre 2015 au 11 janvier 2016 ; candidature complète du 3 mai au 24 juin 2016.
  - Le Comité de Pilotage a approuvé 8 projets en septembre 2016.
- **Le 2<sup>ème</sup> appel à projets modulaires** a été ouvert du 30 janvier au 31 mars 2017.
  - Le Comité de Pilotage a approuvé 14 projets en juin 2017.
- **Le 3<sup>ème</sup> appel à projets modulaires** est ouvert du 30 octobre 2018 au 31 janvier 2019.
  - Soumission en ligne sur SYNERGIE CTE (<https://interreg-med.eu/documents-tools/synergie-guides/>) : formulaire de candidature à valider avant le 31 janvier 2019 à 12h00 (heure de Paris) ; transfert des annexes PDF obligatoires avant le 14 février 2019 à 12h00 (heure de Paris).
  - Séminaire d'information pour les candidats le 28 novembre 2018 à Marseille.
  - Sélection des pré-candidature prévue en avril 2019.
  - Pour les pré-candidatures sélectionnées, proposition complète à soumettre entre mai et juin 2019.
  - Approbation des projets prévue pour septembre 2019 et démarrage en novembre 2019.

## Budget

- Pour la période 2014-2020 : contribution FEDER de 224 M€ et du Fonds IAP de 9 M€.

## Pour le 3<sup>ème</sup> appel à projets modulaires

- Contribution FEDER de 30 M€
  - 8 M€ pour l’Axe prioritaire 1 (uniquement pour le sous-objectif Croissance bleue) ;
  - 22 M€ pour l’Axe prioritaire 3.
- Contribution du Fonds IAP de 2 M€
  - La répartition entre les axes 1 et 3 sera effectuée selon la qualité des propositions soumises.

## Conditions financières

- Subventions sur la base des dépenses réalisées (pas d'avances).
- Taux de cofinancement FEDER de 85% pour les partenaires non concernés par une aide d’Etat et de 50% ou 85% pour les opérateurs économiques et les structures concernées par l’aide d’Etat.
- Dépenses à justifier sur la base des frais réels (sauf coûts simplifiés).
- Mise en place d’options de coûts simplifiés (nouveau du programme) :
  - Taux fixe de 15% pour les frais généraux ;
  - Forfait de 30 000 EUR pour couvrir les coûts de préparation (possibilité de les répartir entre les partenaires du projet).
- Budget réparti en 5 grandes lignes de dépenses (pas de sous-lignes).
- Nouveaux principes généraux pour la justification des coûts de personnel.

## Conditions spécifiques du 3<sup>ème</sup> appel à projets modulaires

- Appel restreint aux types de projets suivants :
  - Axe prioritaire 1 (uniquement pour le sous-objectif Croissance bleue) et Axe prioritaire 3 ;
  - Et uniquement le type de projets suivants : M2. Expérimentation + M3. Capitalisation.
- Soumission des projets en deux phases : pré-candidature et candidature complète.

Plus d’informations sur : <https://interreg-med.eu/fr/financer-mon-projet/appels/troisieme-appel-a-projets/>

## Autorité de gestion, contacts et liens utiles

- Autorité unique de gestion MED :

Direction Générale Adjointe des Relations Internationales et des Affaires Européennes

Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

27, Place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE Cedex 20 – France

Tel : +33 4 88 10 76 14

Email : [programme\\_med@maregionsud.fr](mailto:programme_med@maregionsud.fr)

- Toutes les coordonnées de l’Autorité de gestion, du Secrétariat Technique Conjoint, de l’Autorité d’Audit et de l’Autorité de Certification : <https://interreg-med.eu/fr/special-pages/contact/>
- Coordonnées des Points de Contact Nationaux : [www.programmemed.eu/centre-dinformation/contacts-liens/contacts.html](http://www.programmemed.eu/centre-dinformation/contacts-liens/contacts.html)
- Forum de recherche de partenaires, assistance et espace projets : créer votre compte pour accéder à l’adresse <https://interreg-med.eu/fr/account-section/register/>